



## Partage d'immobilier bloqué - avocat prétendument malade

-----  
Par Astra74

Bonjour,

J'ai dû assigner mon ancienne copine (jamais mariée) devant le juge aux affaires familiales car malgré la vente de notre ancienne maison il y a 4 ans, mon ex bloque la répartition des fonds en étant en désaccord avec les calculs du notaire. Ce même notaire qui avait effectué l'acte d'achat de la maison lorsque nous l'avons acheté ensemble, et l'acte de vente de la maison lorsque nous nous sommes séparés.

J'ai dû saisir le tribunal des affaires familiales pour demander à procéder judiciairement à la répartition du solde du prix du bien immobilier tel que calculé par le notaire.

Toutefois, cela fait maintenant 1 an que la partie adverse ne rend pas ses conclusions sous prétexte que l'avocat adverse est malade.

En parallèle, je reçois des messages "anonymes" de mon ex-copine qui me dit que son avocat est lui sont amis depuis l'enfance, que son avocat continuera à être "malade", et que je ne suis pas prêt de recevoir mon argent.

Cela fait plusieurs fois que l'affaire est renvoyée pour conclusion adverse avec injonction mais celles-ci sont itératives et n'en finissent pas.

Je me sens bloqué dans le processus judiciaire et commence à perdre confiance - la mise en état ne peut pas se faire tant que la partie adverse refuse de répondre en prétendant que l'avocat est malade.

Quelle solution pouvez-vous me conseiller pour débloquer cette situation ?

Merci beaucoup pour votre aide,

Cordialement,

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Astra,

il y a quelque chose qui vous échappe (et à moi aussi).

A vous écouter, n'importe quel meurtrier n'ira jamais en prison car il trouvera toujours un désaccord avec la partie adverse.

Cdt

-----  
Par Astra74

Bonjour Jpgroussard,

Navré je ne suis pas certain d'avoir saisi le sens de votre message, est-ce que vous me conseillez simplement d'attendre que les choses se passent sans action additionnelle nécessaire?

Cordialement,

-----  
Par jpgroussard

Pas du tout Astra, au contraire !

Une convocation devant un juge n'est pas une rigolade, les parties doivent se présenter. Le juge n'est pas obligé de tout « gober » comme excuse et demande sur demande de renvoi.

Dernièrement, l'avocate d'une amie était malade de covid lors de l'audience et a prévenu sa cliente (mon amie) qu'il y avait deux possibilités :

1)envoyer au juge une demande de renvoi avec son certificat médical de covidée mais il y avait le risque que le juge ne tienne pas compte et qu'il décide de prendre des décisions.

2)d'envoyer une cons?ur à sa place en qui elle avait entièrement confiance et c'est bien ce que mon amie a choisi. Et comme ça l'audience s'est déroulée sans problème.

Ce n'est jamais bien de « tirer les oreilles » d'un juge qui accepte d'aller de renvoi en renvoi mais un avocat doit avoir le langage « diplomatique » pour demander des explications (car même si la partie adverse emmène un certificat médical à tous les coups ça ne peut pas durer éternellement sans que même le juge commence à s'agacer).

Et même vous, avec une certaine politesse et sans langage « diplomatique », avez le droit de demander des explications.

Cdlt